

Calendrier du Système de transfert des contingents 2020/21

Session	Échéance de vente	Date effective la plus tôt pour les ventes/achats	Date rouge/vert	Unités disponibles aux fins du transfert	Échéance d'achat	Date du TC	Résumé du TC
Nota : À compter du 7 mai 2019 et jusqu'à nouvel ordre, seuls les titulaires actuels de contingents sont admissibles à acheter une part de contingent.							
2020							
TC-2	14 mai	Pondeuses – 4 janv./21 Poulettes – 2 juil. /20	21 mai	À déterminer	18 juin	2 juillet	9 juillet
TC-3	17 septembre	Pondeuses – 6 mai/21 Poulettes – 5 nov. /20	24 septembre	À déterminer	22 octobre	5 novembre	12 novembre
2021							
TC-1	14 janvier	Pondeuses – 2 sept./21 Poulettes – 4 mars/21	15 janvier	À déterminer	18 février	4 mars	11 mars

ÉCHÉANCE DE VENTE : Date FINALE pour qu'un producteur offre ses unités à des fins de vente pour la session de TC.

DATE EFFECTIVE : En rapport au transfert de contingents, il s'agit de la date à laquelle le vendeur aura retiré les oiseaux de l'installation enregistrée ou de la date à laquelle l'acheteur place les oiseaux dans l'installation enregistrée.

DATE ROUGE / VERT : « OUI/feu vert » ou « NON/feu rouge » pour la tenue d'un TC; la EFO annoncera le nombre d'unités offertes dans le STC et disponibles à des fins de transfert.

NOMBRE D'UNITÉS DISPONIBLES AUX FINS DU TRANSFERT : Au moins un titulaire de contingents admissible offre des unités de contingents aux fins d'un transfert [vente].

ÉCHÉANCE D'ACHAT : Date FINALE pour qu'un producteur fasse une offre d'achat et qu'il dépose la documentation requise à des fins de participation à la session de TC.

DATE DU TC : Le TC aura lieu s'il y a un minimum de un (1) vendeur et un (1) acheteur.

RÉSUMÉ DU TC : Avis donné aux vendeurs et acheteurs gagnants et non gagnants.

À DÉTERMINER : Le tout à confirmer.